

PAR COURRIEL

Québec, le 29 novembre 2016

Objet : Demande d'accès à l'information
N/Réf. 0101-283

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès reçue le 22 novembre 2016 par laquelle vous désirez obtenir de la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) :

« ...les nombres d'accès délivrés par an pour les périodes de 2007 à 2016 [pour la réserve faunique La Vérendrye]. »

À la suite de votre conversation téléphonique avec la Sépaq, nous comprenons que vous avez précisé votre demande et que vous désirez obtenir le nombre de jours de visite annuel de 2009-2010 à 2015-2016 à la réserve faunique La Vérendrye.

Voici les informations demandées :

	Réserve faunique La Vérendrye Nombre de jours de visite
2009-2010	176 688
2010-2011	198 419
2011-2012	188 772
2012-2013	167 765
2013-2014	196 774
2014-2015	194 951
2015-2016	191 696

Considérant que votre demande a été traitée conformément aux dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, nous vous rappelons que vous pouvez demander la révision de la présente décision à la Commission d'accès à l'information, sur demande faite dans les trente (30) jours de la date de la présente décision, en vous conformant aux articles 135 et suivants de la loi précitée. À cette fin, un avis de recours est joint à la présente.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La vice-présidente – Affaires corporatives
et secrétaire générale

« Original signé »

Nelly Rodrigue, avocate, ASC

p. j. Avis de recours